



ORDONNANCE COLLECTIVE

| | |
|---|----------------------------|
| Ordonnance collective : Initier une prophylaxie contre l'influenza pandémique (aviaire) à l'aide de l'oseltamivir (Tamiflu) lorsque le travailleur a eu un contact étroit avec un patient. | Numéro Infectiologie-04 |
|---|----------------------------|

| | | |
|--|---|--------------------|
| DESCRIPTION : Décider de procéder à la remise d'ordonnance permettant aux employés concernés d'avoir une prophylaxie contre l'influenza pandémique (aviaire). | DATE DE MISE EN VIGUEUR : <i>12 mai 2009</i> | DATE DE RÉVISION : |
| TITRE DU PROTOCOLE : Protocole de prévention et de contrôle de l'influenza pandémique (aviaire) chez les employés lors de contact étroit avec un patient atteint. | | |
| ACTIVITÉS RÉSERVÉES <ul style="list-style-type: none">Infirmier-ère : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance | | |
| PROFESSIONNELS HABILITÉS À EXÉCUTER L'ORDONNANCE : Chef de soins et services ou sa remplaçante de chaque unité Infirmier-ère en santé et sécurité au travail | | |

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION :

Travailleurs ou médecins qui ont travaillé sur une unité de soins où ils ont eu un contact étroit avec un patient confirmé porteur du virus de l'influenza pandémique (aviaire) (se référer à la procédure à la page suivante pour la définition d'un contact étroit).

CONTRE-INDICATIONS/LIMITES :

Insuffisance rénale : si clairance de créatinine < 30 ml /min. (le calcul se fait avec la créatinine et le poids de l'employé : aviser la pharmacie et référer l'employé à son médecin traitant.
Femme enceinte ou qui allaite

INTENTION THÉRAPEUTIQUE OU BUT VISÉ :

Prévenir la maladie chez le travailleur exposé et contrôler la propagation de la maladie au CHUS et dans la communauté

PROTOCOLE :

| | |
|--|---------------------------------------|
| <p>Ordonnance collective :</p> <p>Initier une prophylaxie contre l'influenza pandémique (aviaire) à l'aide de l'Oseltamivir (Tamiflu) lorsque le travailleur a eu un contact étroit avec un patient.</p> | <p>Numéro</p> <p>Infectiologie-04</p> |
|--|---------------------------------------|

TITRE: Protocole de prévention et de contrôle de l'influenza pandémique (aviaire) chez les employés lors de contact étroit avec un patient atteint.

Procédure

1. L'infirmière désignée en prévention des infections informe l'infirmière du service de santé et sécurité du travail de la présence d'un cas suspect ou confirmé de la grippe aviaire en précisant l'unité.
2. L'infirmière du service de santé fait parvenir au chef de soins et service ou sa remplaçante de l'unité concerné la grille de liste des cas contacts. (annexe 1)
3. Le chef de soins et service ou sa remplaçante de l'unité concerné produit la liste des employés de son unité de soins ayant été en contact étroit avec le patient. L'infirmière en prévention des infections et ainsi que l'infirmière du service de santé collaborent étroitement à la recherche et l'identification des travailleurs exposés (incluant le personnel médical) qui ont eu des contacts étroits.

Définition d'un contact étroit

Il s'agit d'un travailleur ayant donné des soins avec un patient atteint de l'influenza pandémique (aviaire) sans protection approprié (gant, blouse, masque N-95 et protection oculaire) et/ou avoir eu un contact direct avec des sécrétions respiratoires ou un liquide organique d'une personne atteinte.

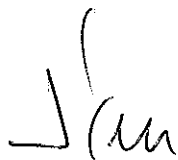
La validation des contacts étroits est effectuée en collaboration avec l'infectiologue de garde en prévention des infections.

4. Le service de santé et sécurité du travail produit la liste des personnes non vaccinées contre l'influenza saisonnière sur l'unité de soins concernée.
5. Le service de santé organise et procède à la vaccination contre l'influenza saisonnier et en assure le suivi (ex. : vaccins, feuilles de consentement, etc.).
6. Le service de santé fait parvenir aux employés concernés le formulaire d'ordonnance pour la prise de l'Oseltamivir (Tamiflu) en prophylaxie contre l'influenza aviaire (annexe 2) et dirige l'employé à la pharmacie. Il faxe la liste d'employé concerné à la pharmacie.
7. Le service de santé remet aussi à l'employé une trousse contenant : un feuillet d'auto-surveillance des symptômes (annexe 3), feuillet d'information (annexe 4), thermomètre buccal et masque de procédure.
8. Le pharmacien remet à l'employé : Tamiflu 75 mg die pour 10 jours sauf si contre-indication après que le formulaire (annexe 2) soit complété.

| | |
|--|----------------------------|
| Ordonnance collective : Initier une prophylaxie contre l'influenza pandémique (aviaire) à l'aide de l'Oseltamivir (Tamiflu) lorsque le travailleur a eu un contact étroit avec un patient confirmé. | Numéro Infectiologie-04 |
|--|----------------------------|

ÉLABORÉE PAR : Isabelle Alarie, microbiologiste-infectiologue
Yoland Berger, infirmier clinicien, santé et présence au travail
Pierre Madore, pharmacien

Approbation :



Médecin, chef du département clinique

22/2/09

Date



Chef du département de pharmacie (si utilisation de médicaments)

090402

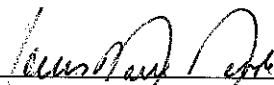
Date



Directeur concerné (DSI, DSP ou DISC)

09-04-20

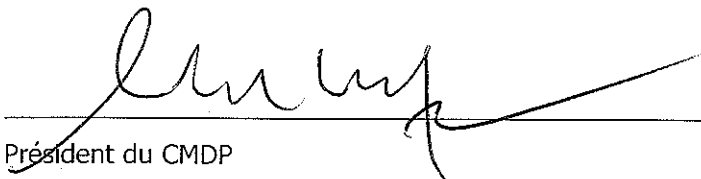
Date



Conseil professionnel concerné (CECII ou CECM)

23/04/09

Date



Président du CMDP

09/05/12

Date

DATE PRÉVUE DE RÉVISION : _____



ANNEXE 2

Formulaire d'ordonnance pour la prise de l'Oseltamivir (Tamiflu)

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____

1. Faites-vous actuellement de la fièvre _____
2. Êtes-vous allergique à des médicaments _____
3. Souffrez-vous d'insuffisance rénale ? _____
4. Êtes-vous enceinte, ou en période d'allaitement? _____

J'autorise l'administration du Tamiflu en prophylaxie de l'influenza.

Signature de l'infirmière au service de santé : _____

Si vous prenez des médicaments, veuillez aviser le pharmacien.

À COMPLÉTER PAR LE PHARMACIEN OU LA COORDONNATRICE

Heure : _____

Médicament : Oseltamivir (Tamiflu) 75 mg po die pour 10 jours, en prophylaxie

Médicament remis par : _____

Date : _____

**Ce document servira de prescription. Faxer une copie à la
pharmacie et faire suivre l'original au service de santé.**



ANNEXE 3

FEUILLET D'AUTO-SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES

La surveillance des symptômes à la suite d'une exposition à un patient potentiellement atteint de pathogène respiratoire sévère s'avère essentielle. Ce feuillet est conçu à l'intention des employés exposés.

Pour faciliter cette surveillance au travail et/ou à domicile, il est d'abord recommandé que la température soit prise avec le même instrument et à des heures régulières, pendant 10 jours. La voie orale est plus pratique et se révèle suffisamment fiable si l'on évite de consommer des liquides ou de la nourriture dans la demi-heure précédant la mesure. Également, à chaque prise de température, il est important de vérifier si un ou plusieurs des symptômes énumérés pourraient être présents.

Merci pour l'attention portée.



Définition d'un contact étroit

Il s'agit d'un travailleur ayant donné des soins avec un patient atteint de l'influenza pandémique (aviaire) sans protection approprié (gant, blouse, masque N-95 et protection oculaire) et/ou avoir eu un contact direct avec des sécrétions respiratoires ou un liquide organique d'une personne atteinte.

Oui Non

Nom et prénom: _____

Vaccination antigrippale

Numéro d'employé: _____

| | J 1 | J 2 | J 3 | J 4 | J 5 | J 6 | J 7 | J 8 | J 9 | J 10 |
|-------------------------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|
| T° buccale | 8 h | 20 h | 8 h | 20 h | 8 h | 20 h | 8 h | 20 h | 8 h | 20 h |
| Frisson | | | | | | | | | | |
| Mal de tête | | | | | | | | | | |
| Mal de gorge | | | | | | | | | | |
| Toux | | | | | | | | | | |
| Essoufflement | | | | | | | | | | |
| Difficulté respiratoire | | | | | | | | | | |
| Douleur thoracique | | | | | | | | | | |
| Douleur musculaire | | | | | | | | | | |
| Diarrhée | | | | | | | | | | |

Pour la prise de température :

Indiquer un P dans la case lorsque la T° a été prise.

Noter la T° exacte si > 37, 5° C

Pour les autres symptômes :

Indiquer un - si absence de symptôme

Indiquer un P si présence de symptôme

Services de
santé et
présence au
travail et
l'équipe de
prévention
des
infections

Vous avez été en contact avec une personne atteinte ou possiblement atteinte de l'influenza aviaire. Nous vous demandons de surveiller votre état de santé afin de pouvoir agir rapidement si vous développez les symptômes de cette maladie.

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET METTRE EN PRATIQUE

Qu'est-ce que l'influenza aviaire ?

L'influenza aviaire, aussi appelée grippe aviaire, est une infection causée par le virus H5N1. C'est ce même virus qui a infecté la volaille et les oiseaux de plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique.

Quels sont les symptômes de l'influenza aviaire ?

L'influenza aviaire commence par une fièvre soudaine, une toux ou une difficulté à respirer, des douleurs musculaires et une fatigue importante. La principale complication est la pneumonie. Certaines personnes peuvent en mourir.

**Procédures pour le personnel
ayant été en contact étroit avec un
cas suspect d'influenza pandémique
(aviaire) au CHUS.**

Comment se transmet l'influenza aviaire ?

Actuellement, les personnes atteintes ont attrapé cette maladie au contact de poulets ou d'oiseaux malades. Pour l'instant, cette infection se transmet très difficilement d'une personne à l'autre.

Combien de temps une personne peut-elle être contagieuse ?

Une personne commencerait à être contagieuse 24 heures avant d'être malade. Les personnes de plus de 12 ans le seraient jusqu'à 7 jours après la disparition de la fièvre. Les enfants âgés de 12 ans et moins pourraient demeurer contagieux jusqu'à 21 jours (3 semaines) après le début de leurs symptômes.

Après avoir attrapé le virus, combien de temps se passe-t-il avant qu'une personne devienne malade ?

Il peut se passer de 1 à 10 jours.

Comment soigne-t-on l'influenza aviaire ?

Actuellement, l'influenza aviaire est traitée, entre autres, à l'aide d'un médicament. Il s'agit d'un antiviral appelé Oseltamivir (nom commercial Tamiflu). Ce médicament est aussi donné aux contacts étroits d'une personne atteinte d'influenza aviaire afin d'éviter qu'ils développent la maladie.

Pourquoi devez-vous recevoir le vaccin annuel contre l'influenza humaine ?

Le dernier vaccin contre l'influenza humaine (grippe habituelle) est recommandé pour vous, si vous ne l'avez pas déjà reçu. Ce vaccin ne vous protège pas contre l'influenza aviaire. Cependant, il vous protège contre l'influenza humaine qui circule et pourrait éviter que vous soyez infecté à la fois par les deux virus. Cette situation n'est pas calculable.

PRÉCAUTIONS

- Lavez-vous souvent les mains
- Pratiquer une bonne hygiène respiratoire
- Surveillez votre état de santé, tel que décrit plus loin
- Vous n'avez pas besoin de porter un masque
- Vous n'avez pas à être isolé
- Vous pouvez poursuivre vos activités habituelles c'est-à-dire, aller au travail, à l'école ou dans tout autre endroit public.

SURVEILLANCE DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ

Pour les 10 jours suivant votre dernier contact avec la personne atteinte de l'influenza aviaire, vous devez :

- 1) Surveiller l'apparition de toux, de difficultés respiratoires ou de tous autres symptômes.

- 2) Prendre votre température 2 fois par jour. Il est d'abord recommandé que la température soit prise avec le même instrument et à des heures régulières, pendant 10 jours. La voie orale est plus pratique et se révèle suffisamment fiable si l'on évite de consommer des liquides ou de la nourriture dans la demi-heure précédant la mesure.

- 3) Noter votre température et les symptômes sur la feuille « auto-surveillance des symptômes » qui vous est fournie dans la trousse. S'il n'y a pas de symptômes, vous pouvez continuer à travailler.

| Type de thermomètre | Âge | Fièvre à partir de |
|---------------------|---------------|---------------------|
| Buccal | Plus de 5 ans | 38,00° C (100,4° F) |

Que faire si vous développez de la fièvre, de la toux des difficultés respiratoires ou tous autres symptômes ?

- 1) Aviser le service de santé et présence au travail du CHUS ou les coordonnatrices si le service de santé est fermé.
- 2) Pour vous rendre à l'hôpital, vous devez éviter le transport en commun. Prendre le taxi au besoin.
- 3) À la fin de la surveillance (après les 10 jours), faire parvenir au service de santé et présence au travail une copie de la feuille « auto-surveillance des symptômes ».

POUR NOUS JOINDRE

Bureau de santé :

TÉLÉPHONE : 819-346-1110 postes 18041 ou 18059

Pour les soirs, nuits, fin des semaine et congés fériés :

Aviser la coordonnatrice des soins infirmiers.